



KEDANGE SUR CANNER

www.kedange-sur-canner.info

Bulletin Municipale N°02 - Décembre 2009



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens

Ce deuxième bulletin a pour ambition de vous informer sur les réalisations menées à bien depuis 20 mois, et de tracer quelques perspectives pour l'année prochaine 2010. Les réalisations s'inscrivent dans le paysage de notre commune : la rénovation du parcours de santé, la restauration de l'oratoire, la propreté et le fleurissement de la commune. D'autres choses, peut-être moins perceptibles immédiatement, méritent également d'être soulignées : la reconstruction du collège en marche avec la désignation du maître d'oeuvre, notre village redevenu plus calme grâce à un travail en commun avec la direction du collège sur les mouvements d'élèves, la rénovation de la bibliothèque municipale durant l'été, l'accueil des élèves de Veckring après ceux de Klang qui nous dote maintenant de 8 emplois d'enseignants dans la commune.

Permettez-moi d'esquisser quelques perspectives :

La place Pierre Barré sera réhabilitée par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan dans le cadre de son programme de requalification des espaces urbains. Les travaux ont débuté lundi 05 octobre 2009, après la fête de la Pomme ; il est grand temps que les habitants de Kédange voient concrètement les bénéfices de l'intercommunalité.

Le gros dossier de l'effacement des réseaux aériens sera évidemment le grand chantier de l'année prochaine. Il concernera la rue des écoles, la rue Notre-Dame, une partie de la rue de l'église. La ligne à haute tension passant au-dessus l'aire des jeux près de l'école maternelle devrait disparaître, deux nouveaux transformateurs plus puissants seront installés. La piste cyclable en bordure de la route départementale 2 reliera le centre du village au nouveau collège.

La question du bras mort qui ceinture le lotissement des peupliers devrait connaître un début de règlement. Toutes ces réalisations ont pu être menées à bien grâce à la détermination d'un conseil municipal, soudé, volontariste dans ses choix, au service de l'intérêt général.

A l'approche de la nouvelle année, je vous adresse, avec tout le conseil municipal, mes vœux de bonheur pour 2010, pour vous-même et vos proches.

Le Maire, Jean KIEFFER

SOMMAIRE

Page 1 : Couverture (Parcours de santé, Inauguration Christ de Pitié, Fête de la pomme)

Page 2 : Le mot du Maire

Page 3 et 4 : Kédange Pratique

Page 5 et 6 : La Vie des Kédangeois (Ephéméride)

Page 7 : Budget 2009

Page 8 : Education et Formation

Page 9 : Les syndicats

Page 10 et 11 : Les réalisations

Page 12 et 13 : La parole aux Kédangeois

Page 14 et 15 : Sécurité et qualité de la vie

Page 16 : Couverture

MAIRIE

04 rue des Ecoles

57920 Kédange sur Canner

www.kedange-sur-canner.info

Tél.: 03 82 83 51 06

Fax : 03 82 83 99 23

Horaires d'ouverture :

le Lundi de 15h à 18h

le Mardi et Mercredi de 10h à 12h

le Vendredi de 15h à 17h30

Permanence du maire et des adjoints :



PASSEPORT

Personnes majeures

Durée de validité : 10 ans.

Coût : 89 € pour les passeports délivrés aux personnes majeures (timbre fiscal à acheter dans un bureau de tabac ou au centre des impôts).

Instruction de la demande : Le demandeur doit déposer en personne sa demande auprès de la mairie de Thionville ou de Yutz.

Pièces justificatives à produire :

- deux photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm),
- l'ancien passeport en cas de renouvellement,
- en cas de première demande fournir si possible un autre document officiel avec photographie.
- un justificatif d'état civil :
 - une copie intégrale d'acte de naissance,
 - ou, à défaut la copie intégrale de l'acte de mariage, sous-réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité,
- un justificatif de nationalité française (voir ci-dessous),
- un justificatif de domicile ou de résidence (voir ci-dessous),
- un timbre fiscal de 60 EUR .

Justificatif de nationalité française :

- si le demandeur est né en France et l'un au moins de ses parents est né en France, une copie intégrale d'acte de naissance peut suffire,
- dans le cas contraire, le demandeur doit produire un document attestant qu'il possède bien la nationalité française (par exemple la déclaration d'acquisition de la nationalité française, le décret de naturalisation, le décret de réintégration dans la nationalité française, le certificat de nationalité française...).

Justificatif de domicile ou de résidence :

- un justificatif de domicile à son nom (avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz, facture de téléphone fixe ou portable, titre de propriété, attestation d'assurance du logement),
- ou s'il est hébergé, un justificatif d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une lettre de celui-ci certifiant que le demandeur habite chez lui depuis plus de trois mois, et un justificatif de domicile de l'hébergeant.

PASSEPORT

Personnes mineures

Durée de validité : 5 ans.

45 € pour les passeports délivrés aux mineurs de 15 ans et plus.

20 € pour les passeports délivrés aux mineurs de moins de 15 ans.

Instruction de la demande : La comparution personnelle du mineur au guichet est exigée lors du dépôt de la demande. Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur).

Pièces justificatives à produire :

- deux photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm),
- l'ancien passeport en cas de renouvellement,
- si le mineur n'a jamais eu de passeport, fournir si possible un autre document officiel avec photographie et un au nom de la personne exerçant l'autorité parentale,
- un justificatif d'état civil :

- copie intégrale de l'acte de naissance du mineur.

- un justificatif de nationalité française (voir ci-dessous),
- un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale (voir ci-dessous),
- un justificatif de domicile ou de résidence (voir ci-dessous),
- un timbre fiscal à 30 EUR si le mineur a entre 15 et 18 ans.

Justificatif de l'exercice de l'autorité parentale :

- parents mariés : copie intégrale d'acte de naissance du mineur,
- parents séparés :
 - copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale,
 - ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale,
- parents non mariés :
 - copie intégrale d'acte de naissance mentionnant la reconnaissance par le père avant les 1 an du mineur,
 - ou la déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale,
 - ou une copie de la décision de justice concernant l'autorité parentale,
- exercice de l'autorité parentale par un tiers : copie de la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale,
- mineur sous tutelle : copie de la décision du conseil de famille ou copie de la décision de justice désignant le tuteur.

PASSEPORT

Personnes mineures (suite)

Justificatif de nationalité française :

- si le mineur est né en France et l'un au moins de ses parents est né en France, une copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation peut suffire,
- en cas contraire, la personne exerçant l'autorité parentale doit produire un document attestant que le mineur possède bien la nationalité française par exemple : .

- le décret de naturalisation du ou des parents parents à condition que le nom du mineur soit porté sur la déclaration,
- le décret de réintégration dans la nationalité française du ou des parents à condition que le nom du mineur soit porté sur ce décret,
- la déclaration de nationalité française du mineur,
- le certificat de nationalité française du mineur.

Justificatif de domicile ou de résidence :

idem que pour les personnes majeures.

+ si l'exercice de l'autorité parentale est conjoint et que la résidence du mineur est alternée entre le père et la mère, chacun d'eux doit produire un justificatif de domicile dans les conditions énumérées ci-dessus.

CARTE D'IDENTITE

Personnes majeures et mineures

- deux photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm),
- un justificatif d'état civil (extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois comportant l'indication de la filiation du mineur),
- un justificatif de nationalité française,
- un justificatif de domicile ou de résidence :
 - l'ancienne CNI en cas de renouvellement,
 - un autre document officiel avec photographie (passeport, permis de conduire...) si possible en cas de première demande (personnes majeures)
- un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale (personnes mineures)
- si le mineur n'a jamais eu de CNI, fournir si possible un autre document officiel avec photographie (exemple : passeport même périmé).
- 25 € en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité en vue de son renouvellement

MEDECINS

Bacziewicz Chantal - 7 r Eglise
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél : **03 82 83 93 83**
Bacziewicz Yves - 7 r Eglise
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél : **03 82 83 93 83**
Genser Christian - 12 r Thionville
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél : **03 82 83 50 11**



INFIRMIERES

Boissy Marie-Joséphine - rue Nonnenfels
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél : **03 82 83 53 02**
Berrini Claudine - rue Nonnenfels
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél : **03 82 83 53 02**



PHARMACIE

Pharmacie Davério - 6 rue de Bouzonville
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél : **03 82 83 51 08**



KINESITHEPEUTE

Cailloux Jean-Marie - 1 Bis r Moulins
57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél : **03 82 83 56 87**



AMBULANCE

Guénange Ambulances - 31 r Metzervisse
57310 GUÉNANGE - Tél : **03 82 50 21 29**
Roland Baumann Ambulances
11 parc Activité Beau Vallon
57970 ILLANGE - Tél : **03 82 54 49 49**
Ambulance Klein - zac Unicom
57970 BASSE HAM - Tél : **03 82 86 66 00**



HORAIRE DECHETERIE D'ABONCOURT

Groupe SIVOM DE L'EST THIONVILLOIS
Adresse

ROUTE DEBERSVILLER
F-57144 ABONCOURT
FRANCE
(33) (0)3 82 83 92 45



PLANNING ' GROS DECHETS 2009'

Notez la dernière date de ramassage des objets encombrants : Vendredi 18 décembre 2009

SAMU : 15 POLICE : 17 POMPIERS : 18

Alcooliques anonymes : **03 87 50 70 73**
ou 03 87 84 23 88
Cancer info service : **0810 810 821** (coût appel local d'un poste fixe)
Drogues info service : **0800 23 13 13** (coût appel local d'un poste fixe)
Sida info service : **0800 840 800** (coût appel local d'un poste fixe)
Sos Viol : **0800 05 95 95** (coût appel local d'un poste fixe)
Suicide écoute : **01 45 39 40 00** (Paris)
Tabac info service : **0825.309.310**
Femmes info service : **01 40 33 80 60** (Paris)
Appel d'urgence européen (appel avec un portable) : **112**
Allo enfance maltraitée : **119**
Centre Anti-poisons de Nancy : **03 83 32 36 36**
Gendarmerie de Metzervisse : **03 82 56 80 70**

TRI SELECTIF - Mode d'emploi



Bonjour...



Nathan SCHMITT né le 03 janvier 2009
Kenzo ANDRET né le 15 janvier 2009
Maïa ZUMBO née le 11 mars 2009
Louanne CASSE née le 17 mars 2009
Gladys VIGNOL née le 25 mars 2009
Arthur CAILLAUD né le 18 mai 2009
Ethan CLAUSS né le 16 août 2009
Morgan SPIZAK née le 21 août 2009
Selyan SCHIFFLER né le 04 septembre 2009
Noé HIM né le 15 septembre 2009
Tristan CAVELIER né le 19 septembre 2009
Walid DOUBA né le 22 octobre 2009

Ils ont dit OUI ...



Martine PAQUOT et Guy WATRIN
le 13 février 2009

Vanessa MARQUIS et Sébastien BOYON
le 28 mars 2009-10-22

Valérie MEJSNEROWSKI et Hervé
BREITBEIL
le 23 mai 2009

Ils nous ont quittés...



Madeleine LAFAY,
veuve ROYET le 11 janvier 2009

Gabrielle KERBER,
épouse PAGURA le 15 janvier 2009

Alice PAGURA, veuve ENGELBERT
le 22 février 2009

Joseph REJL, le 09 mai 2009

Sébastien ZUMBO, le 07 juin 2009

Marie BECKEL,
veuve CLAUSENER le 28 juillet 2009

18

Message du Chef de Corps des Sapeurs Pompiers

Un petit rappel : la mission des sapeurs-pompiers consiste à secourir et protéger les personnes, les biens et l'environnement, à lutter contre les périls ou les conséquences des accidents de toute nature : inondations, pollutions, incendies...

Depuis quelques années l'effectif de notre centre est en diminution ; cette année encore nous allons perdre quatre éléments pour une recrue. Aujourd'hui la seule voie de recrutement passe par la formation des Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP). Nous recherchons pour nous renforcer des femmes et des hommes de 16 ans et plus, ainsi que des jeunes de 12 à 14 ans pour la section des J.S.P.

Vous souhaitez en savoir plus, mieux connaître nos activités, et savoir à quoi vous engage de rejoindre les Sapeurs Pompiers volontaires, nous sommes prêts à répondre à vos interrogations et à échanger avec vous, sur nos expériences.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous retrouver à la caserne les samedis matin et après-midi ou le 1er dimanche matin de chaque mois.

LES ASSOCIATIONS KEDANGEOISES

Amicale des Sapeurs Pompiers	* Luc KELLER	03.82.83.54.45
Anciens Combattants	* Robert CORPLET	03.82.83.52.02
Ass. de Pêche Kédangeoise	* Emile JUNGNICHEL	03.82.83.97.92
Bibliothèque	* Marc WEITTEN	03.82.83.58.42
Boule Kédangeoise	* Christian MAYER	03.54.07.05.40
C.E.P. Kédange	* Stéphane LEFEBVRE	03.82.59.07.83
Chorale paroissiale	* Jean SAGNOL	
Club artisanale	* Edourda MUHLMANN	03.82.83.57.70
Club des Aînés	* Marie Thérèse FREY	03.82.83.58.47
Club informatique	* Pascal MARCHAL	03.82.83.93.84
Comité des Fêtes	* Angélique BENTZ	06.07.69.59.83
Conseil de Fabrique	* Françoise DAVERIO	03.82.83.51.08
Donneurs de sang	* Evelyne HOFFMANN	03.82.83.97.72
Gymnastique volontaire	* Sakia SAADOUD	03.82.83.94.39
Modern'Jazz	* Santa MEYER	03.82.83.94.14
Poker club	* Philippe KELLER	03.82.83.98.45

PROGRAMMES DES FESTIVITES 2010

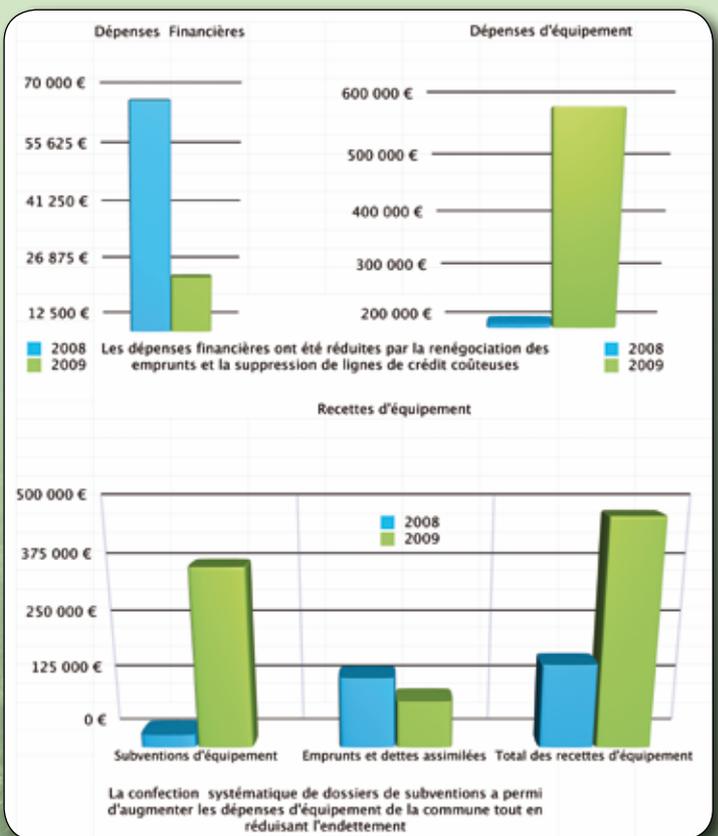
DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
15/01/10	Vœux des footballeurs au club house	C.E.P.
23/01/10	Assemblée Générale salle St Rémi	U.N.C.
30/01/10	Rassemblement de Débutant(e)s au gymnase	C.E.P. - D.M.F.
06/02/10	Bal de la St Valentin salle St Rémi	C.E.P.
18/02/10	Don du sang salle St Rémi	Donneurs de sang
26/02/10	Assemblée générale salle St Rémi	Donneurs de sang
20/03/10	Ouverture de la pêche	A.P.K
Avril 2010	Journée porte ouverte maison des associations	Bibliothèque
09/04/10	Nettoyage de printemps	Ecoles, Sapeurs Pompiers, Municipalité
11/05/10	Don du sang salle St Rémi	Donneurs de sang
16/05/10	Vide grenier place des fêtes	Associations
24/05/10	Tournoi COMBAS U11 et U13	C.E.P.
Juin 2010	Exposition arts plastiques salle St Rémi	Modern'jazz
04/06/10	Assemblée générale au club house	C.E.P.
05/06/10	Anniversaire des 80ans	U.N.C.
19/06/10	Concours de pétanque au boulodrome	Boule Kédangeoise
19/06/10	Fête de la St Jean place des fêtes	C.E.P.
26/06/10	Festival de danse	Modern'Jazz
10/07/10	Fête Nationale avec bal et feu d'artifice au terrain de foot	C.E.P.
03/08/10	Don du sang salle St Rémi	Donneurs de sang
15/08/10	Challenge MULLER H. seniors	C.E.P.
21/08/10	Challenge MARANGONI J. U15	C.E.P.
22/08/10	Challenge MARANGONI J. U19	C.E.P.
29/08/10	Méchoui salle St Rémi	U.N.C.
12 ou 19/09/10	Repas paroissiale salle St Rémi	Conseil de fabrique
01/10/10	Réunion de la section Thionville maison des associations	U.N.C.
02/10/10	Fête de la Pomme salle St Rémi et autour	Comité des Fêtes
06/11/10	Soirée moules/frites salle St Rémi	C.E.P.
11/11/10	Commémoration au monument aux morts et repas salle St Rémi	U.N.C.
16/11/10	Don du Sang	Donneurs de sang
28/11/10	Marche populaire sur le ban communal	Amicale des Sapeurs Pompiers
Décembre 2010	Marché de Noël maison des associations	Club artisanal
04/12/10	Fête de Ste Barbe salle St Rémi	Amicale des Sapeurs Pompiers
12/12/10	Goûter de Noël des enfants salle St Rémi	Gymnastique volontaire
18/12/10	Arbre de Noël salle St Rémi	C.E.P.

LE BUDGET 2009

Commune de KEDANGE sur CANNER 57031_358 : Budget Primitif 2009			
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE A1			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement	
VOTE	Crédits de Fonctionnement votés au titre du Présent budget	412 803	384 766
	+	+	+
REPO	Reste à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0	28 037
RTS	002 Résultat de fonctionnement	=	=
	Total de la section de Fonctionnement	412 803	412 803
INVESTISSEMENT			
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le cpte 1068)	602 831	560 514
	+	+	+
REPO	Reste à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0	42 317
RTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	=	=
	Total de la section d'investissement	602 831	602 831

Commune de KEDANGE sur CANNER 57031_358 : Budget Primitif 2009			
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
Section d'investissement - Chapitres			
Dépenses d'investissement			
Chapitre Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE
Immobilisations corporelles	11 228	75 963	75 963
Immobilisations en cours	109 643	11 383	11 383
Total des opérations d'équipement	87 035	489 405	489 405
Total des dépenses d'équipement	207 906	576 751	576 751
Emprunts et dettes assimilées	44 292	26 080	26 080
dépenses imprévues	23 750	0	0
Total des dépenses financières	68 042	26 080	26 080
Total dépenses réelles d'investissement	275 948	602 831	602 831
TOTAL	275 948	602 831	602 831
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé :			+
			0
Total dépenses d'investissement cumulées :			602 831
Recettes d'investissement			
Chapitre Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE
Subventions d'équipement	27 930	378 391	378 391
Emprunts et dettes assimilées	150 000	100 000	100 000
Total des recettes d'équipement	177 930	478 391	478 391
Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	25 181	52 000	52 000
Excédent de fonct. Capitalisés	66 075	0	0
Total des recettes financières	91 256	52 000	52 000
Total recettes réelles d'investissement	269 186	530 391	530 391
021 Virement de la section de fonct.	95 147	30 123	30 123
Total recettes d'ordre d'investissement	95 147	30 123	30 123
TOTAL	364 333	560 514	560 514
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé :			+
			42 317
Total dépenses d'investissement cumulées :			602 831
Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement : 2 086			

Commune de KEDANGE sur CANNER 57031_358 : Budget Primitif 2009			
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
Section de fonctionnement - Chapitres			
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE
011 Charges à caractère général	97 860	116 000	116 000
012 Charges de personnel et assimilé	147 400	168 800	168 800
65 Charges de gestion courante	87 029	79 913	79 913
Total dépenses de gestion courante	332 289	364 713	364 713
66 Charges financières	18 390	14 000	14 000
67 Charges exceptionnelles	772	200	200
022 Dépenses imprévues	0	3 767	3 767
Total dépenses réelles de fonctionnement	351 451	382 680	382 680
023 Virement à la section d'investissement	58 301	30 123	30 123
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	58 301	30 123	30 123
TOTAL	409 752	412 803	412 803
D002 Résultat reporté ou anticipé :			+
			0
Total dépenses de fonctionnement cumulées :			412 803
Recettes de fonctionnement			
Chapitre Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE
70 Produits des serv. Du domaine	29 550	42 055	42 055
73 Impôts et taxes	148 130	144 365	144 365
74 Dotations et participations	181 300	184 846	184 846
75 Autre produits de gestion courante	19 148	11 000	11 000
013 Atténuation de charges	6 624	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	384 752	383 266	383 266
77 produits exceptionnels	25 000	1 500	1 500
Total recettes réelles de fonctionnement	409 752	384 766	384 766
TOTAL	409 752	384 766	384 766
R002 Résultat reporté ou anticipé			+
			28 037
Total recettes de fonctionnement cumulées :			412 803
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 2 086			

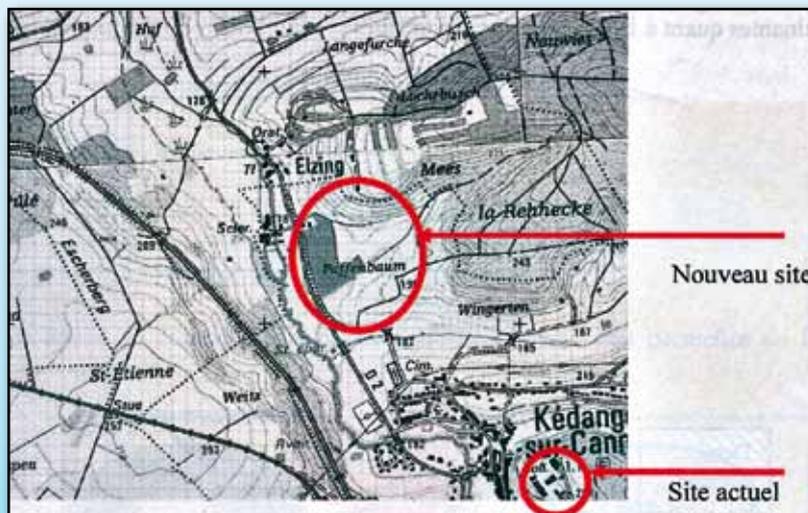


LA FORMATION SCOLAIRE

L'importance de cette question tient en quelques chiffres : 55 élèves à l'école maternelle, 115 élèves à l'école élémentaire, 562 élèves au collège. Le Regroupement Pédagogique Intercommunal, avec les communes de Klang et de Veckring, est d'ores et déjà un succès. Il reste à mener à bien la reconstruction du collège. L'ancien établissement, "Collège La Forêt", mis en service en 1968, appartient à cette génération des collèges métalliques des années soixante, construits pour faire face à la massification de l'enseignement secondaire.

Le nouvel établissement sera construit au nord-ouest de la commune, en bordure de la route départementale n°2. La parcelle sur laquelle il sera construit, cadastrée section 8 n° 23, 24, 25 et 133, possède une superficie de 4ha3a26ca.

SCHEMA DE LOCALISATION

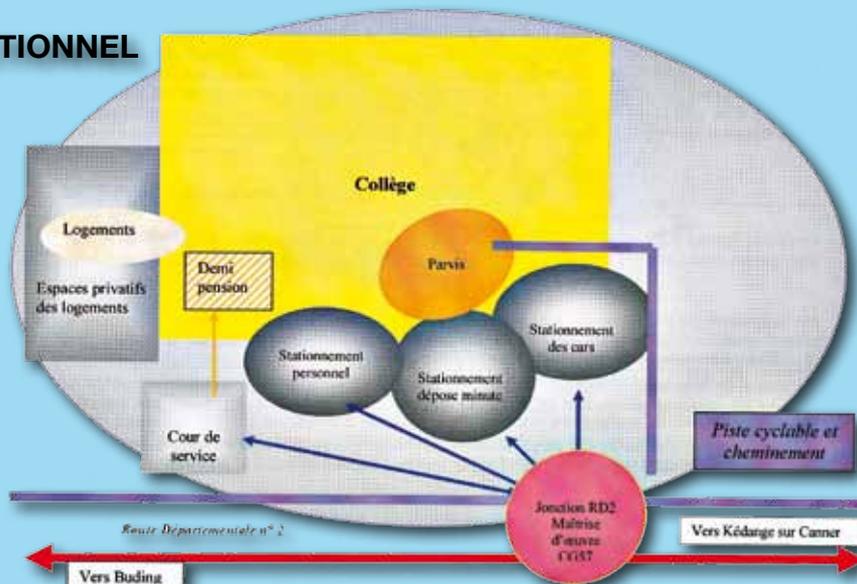


Le Conseil Général de la Moselle assurera la maîtrise d'ouvrage du projet. Il sera également maître d'oeuvre de la jonction entre le terrain et la RD2. Ainsi, à partir de la RD2 il a été retenu un point d'accès unique pour l'entrée et la sortie des véhicules, afin de garantir la sécurité des usagers. Un cheminement en bordure de la RD2 sera réservé aux piétons et aux cyclistes reliera la commune au nouvel établissement. Le projet de reconstruction de collège est dimensionné pour accueillir 600 élèves. L'opération porte sur la construction d'un ensemble de bâtiments dont la surface totale utile est évaluée à 5 918 mètres-carrés, organisé en trois pôles majeurs :

- Pôle de vie du collège : 3 066 m²
- Pôle enseignement : 2 315 m²
- Pôle demi-pension : 537 m²

La nouvelle entité sera dotée d'une salle polyvalente, accessible en-dehors des heures d'ouverture du collège, et d'une aire couverte polyvalente dédiée à la pratique des activités sportives.

SCHEMA FONCTIONNEL



Le calendrier prévisionnel de réalisation prévoit une livraison de l'ouvrage pour la rentrée de septembre 2013.

LES SYNDICATS ET LES REPRESENTANT DE NOTRE COMMUNE

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, la CCAM. Jean Kieffer, Camille Werner et Marc Weitten sont nos délégués. Vous trouverez ci-après une description des compétences de ce syndicat.

Voici la liste des autres syndicats sur lesquels nous reviendront plus en détail dans les bulletins suivants :

- **Le Centre Communal d'Action Sociale**, le CCAS, est représenté par Jean Kieffer, Marie-Thérèse Frey-Feber, Angélique Bentz, Christian Klein, Alain Antoine et Fabrice Thomas.

- **Le Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des trois frontières**, le **SISCODIPE**. Délégués : Camille Werner et Alain Antoine.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Canner Amont**, le **SIACA**.

Sont membres Camille Werner, Christophe Weitten et Marc Weitten.

- **Le syndicat Intercommunal des Eaux de l'Est Thionvillois**, **SIDEET**.

Nous sommes représentés par Marc Weitten et Fabrice Thomas.

- **Le Syndicat Intercommunal de la Canner**. Les membres sont Jean-Marie Vinter et Edith Lenert.

- **Le Syndicat Intercommunal pour la Construction, la Gestion, le Fonctionnement et l'Équipement Sportif du Collège de Kédange sur Canner**.

Nos représentants sont Jean Kieffer et Jean-Marc Lechantre.

- **Le Conseil d'Administration du Collège de Kédange sur Canner**. Nos membres sont Jean Kieffer et Camille Werner.

- **Le Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation de Projets d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionvilloise**.

Nos délégués sont Jean Kieffer et Anthony OUMOHAND.

La CCAM : Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, la CCAM, est un syndicat qui regroupe 32.000 habitants répartis dans 26 communes, pour rassembler nos moyens concernant :

- L'aménagement de l'espace : réflexion sur l'Urbanisme
- Le développement économique : zones d'activités artisanales et industrielles
- Le tourisme : patrimoine, équipements, pistes cyclables (construction, fonctionnement, entretien)
- L'environnement : protection, sensibilisation, gestion des déchets, cours d'eau et assainissement
- Logement et cadre de vie : habitat, maisons de retraite,
- L'éclairage public
- Les espaces verts et fleurissement des communes
- Les bâtiments communaux : sécurité incendie, chauffage et énergie
- La signalisation routière (hors lotissements)
- La conformité des aires de jeux et équipements sportifs
- Le balayage des voiries et la dératisation



LES RÉALISATIONS



Place Pierre BARRÉ

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan procède actuellement à des travaux de re-qualification de la place Pierre Barré.

Ces travaux qui seront achevés au printemps 2010 comprennent la rénovation complète de la fontaine, la pose de lampadaires et de mobilier urbain.



Consolidation et remise en état de l'Oratoire du Christ de pitié

(Ecce Homo, pour les anciens Kédangeois)

Coût des travaux : 8824,98

Subvention parlementaire : 4 000.00€

Coût à charge de la commune : 4 824,98€

À la signature de la convention entre la Commune de Kédange sur Canner et le Musée de la Tour aux Puces, il était précisé que la Commune de Thionville s'engageait à mettre à disposition de Kédange une copie conforme à l'œuvre originale.

L'état de dégradation de l'oratoire était tel qu'il fallait impérativement entreprendre des

travaux de consolidation pour les murs extérieurs, reconstruire et solidifier la voûte de la porte d'accès et rafraîchir la crypte recueillant la copie.

Notre choix de réalisation s'est porté sur le devis de la Marbrerie Sommen dont le dirigeant est meilleur ouvrier de France.

La réception des travaux a été effectuée le 28 août par l'équipe municipale.



Le parcours de santé

Coût des travaux : 49 976,75 €

Subvention S.A.C.R. : 69,33%

Coût à charge de la commune : 15 327,87€

Créé au début des années 1990 sous le dernier mandat de Pierre Keller, maire. En service depuis et très prisé des Kédangeois et sportifs des environs, il était urgent de restaurer ces équipements, car l'état de sécurité n'assurait plus une utilisation satisfaisante.

Travaux d'entretien :

- refaire la cendrée défoncée ;
- démontez les agrès présentant certains dangers d'utilisation et particulièrement pour les enfants ;
- remplacer les deux ponts, le premier près du parking visiteurs n'avait plus de garde-corps de sécurité ;
- les banquettes de sûreté du second étage étaient en mauvais état;
- améliorer les places de stationnement et stabiliser le parking des pêcheurs ;
- rendre inaccessible le coffret électrique.

Travaux d'amélioration :

- installer des chicane et des barrières aux points stratégiques pour parer aux actes de vandalisme et réserver ce parcours à un usage purement piétonnier.

Cette réhabilitation a été exécutée par l'entreprise Andres, la responsabilité du suivi des travaux a été déléguée à Marc Weitten deuxième adjoint.

La réception a été effectuée par Jean Kieffer, maire, Camille Werner, Marc Weitten, Marie-Thérèse Frey, adjoints.



Travaux hors compétence de la commune

L'assainissement de la route de Metzeresche, la rue St Étienne

Ces travaux engagés sous la maîtrise d'œuvre du SIACA (syndicat intercommunal de la Canner amont) et de l'entreprise des frères Schiel de Kédange consistait à la remise en conformité du réseau de l'assainissement de ces deux rues.

La technique de rénovation retenue consistait non à changer tout l'ancien réseau en creusant de nouvelles fouilles et à remplacer la canalisation existante, mais d'avoir recours à une technique innovante en utilisant l'ancien réseau et en réalisant un rechapage par une gaine en poly-

mère qu'il suffisait de chauffer pour la durcir.

Un mot sur la technique :

1re étape, pour estimer l'état de l'ancien réseau, un robot relève l'état des conduites et les branchements annexes qu'il mémorise.

2ème étape, une gaine souple en polymère est introduite dans la canalisation.

3ème étape, une chaudière chauffe l'eau qui, pompée dans la gaine est portée 80°, action de la polymérisation (durcissement)



Travaux hors compétence de la commune

Chantier entre la station d'épuration actuelle et Elzing.

La station d'épuration actuelle de Kédange est en fin de vie. Le SIACA, a proposé de créer une nouvelle Step à Buding, regroupant les communes de Hombourg-Budange, Kédange sur Canner, Klang, Véckring et Buding.

Le chantier en cours entre la station actuelle et Elzing

est le raccordement des trois communes de la Canner amont à la future station de Buding. Pour utiliser les canalisations existantes, une pompe de relevage était obligatoire avant d'atteindre le niveau de gravitation naturelle. Tout les travaux dans l'environnement de la station de Kédange est la création du puits de relevage de cette pompe.



LA PAROLE AUX KEDANGEOIS

Jean-Charles SOMMEN, la passion de la pierre

Le 6 septembre 2009, nous étions nombreux à assister au retour à Kédange de notre Christ de Pitié, dans un oratoire rénové par un artisan tailleur de pierre, enfant de Kédange, Jean-Charles Sommen. Son histoire est celle d'une passion, la pierre, qui lui valu le titre de meilleur ouvrier de France.

Jean-Charles Sommen a vu le jour à Kédange sur Canner en Juillet 1973. Après des études primaires et secondaires à Kédange, il s'inscrit au lycée professionnel de Remiremont où il apprend la taille de la pierre et obtient son CAP de graveur.

Fils et petit fils d'artisans de la pierre, Jean-Charles est, depuis 1997, aux commandes d'une entreprise artisanale créée en 1932 à Kédange et située aujourd'hui dans la zone d'activités de Hombourg-Budange.

Dès l'âge de six ans, son choix professionnel est fait. A 18 ans, son CAP en poche, Jean-Charles s'inscrit à la Fédération des Compagnons des Métiers du Bâtiment et part pour un Tour de France qui va le mener à Avignon puis Marseille, Agen et Paris. Son cheminement vers la perfection de son art le conduit quatre années durant sur des sites prestigieux où il restaure les escaliers et les parements en pierre des bâtiments. Il intervient sur des villas privées de la côte d'azur, puis à Albi et Agen sur des Cathédrales et églises gothiques, à Paris dans la cour carrée du Louvre, à l'ambassade des États-Unis et

sur les toits de la Caserne de la garde républicaine (photo)

A 22 ans, de retour en Lorraine, Jean-Charles exerce son art, entre autres, sur le fronton de l'église Saint Maximin de Thionville puis sur le chantier de la Cathédrale de Metz.

En 2000 Jean-Charles décide de concourir pour le titre de meilleur ouvrier de France. Le concours, qui n'a lieu que tous les trois ans a pour objet de réaliser une pièce imposée. Pour cette édition 2000 on compte 80 inscrits. Seuls 10 candidats iront au bout de l'épreuve et quatre décrocheront le titre. Deux cent heures de travail pour réaliser une balustrade rampante sur un plan circulaire en pierre de Jaumont (photo). Des mois de travail et, en Novembre 2000, c'est la consécration. Jean-Charles obtient le titre de meilleur ouvrier de France. Son œuvre sera exposée au palais de la Musique à Strasbourg, manifestation inaugurée par le Ministre de la Culture.

Aujourd'hui, dans le quotidien de Jean-Charles, il y a bien sûr la gravure et le montage funéraire, la réalisation de cheminées ou d'escaliers en pierre. Il y a aussi et toujours la restauration de bâtiments comme le chantier de l'église de Kirch les Sierk et plus près de chez nous, l'oratoire du Christ de Pitié de Kédange.

Voilà un artisan sympathique, amoureux de la perfection, qui met la beauté de l'œuvre au premier plan.



Photos ci-dessus et ci-contre :
© Jean-Charles SOMMEN



LA PAROLE AUX KÉDANGEOIS

Les Anciens racontent Kédange : Etienne Virte

La connaissance de l'histoire récente de notre village est un facteur d'intégration. Elle permet de mieux connaître nos concitoyens, de savoir d'où ils viennent et ce qu'ils ont vécu. C'est un patrimoine que quelques anciens Kédangeois détiennent et sont souvent heureux de partager.

Etienne Virte, Kédangeois de naissance, de résidence et de cœur depuis 84 ans m'a ouvert sa porte et son livre d'histoire avec un grand sourire. Il s'est présenté Etienne Virte « junior » car il porte le même prénom que ses père et grand-père. L'histoire de Kédange dans la première moitié du 20ème siècle, de la période allemande avant 1918 jusqu'à la guerre de 39-45, n'a pas de secret pour lui.

Petit-fils d'un maître menuisier de Hombourg Budange et de mère Kédangeoise, Etienne a fréquenté l'école primaire de Kédange puis le Lycée de Thionville, études interrompues à 14 ans par la guerre de 39-45. Comme son père et son grand père Etienne apprend le métier de menuisier.

Au début du 20ème siècle, Kédange, commune de taille modeste, a une agriculture limitée par la surface de ses exploitations. On y trouve des tanneries et quelques brasseries artisanales. La population du village va se développer avec la construction de la ligne Maginot, à partir de 1930, qui fait venir de la main d'œuvre en particulier d'Italie. Cette population s'intègre avec les autochtones et avec celle, d'origine alsacienne, arrivée à Kédange au début du siècle lors de la construction de la gare. Différentes industries vont se développer. Celle du plâtre tire avantage de la matière première provenant des carrières d'Aboncourt, Veckrin, Helling et Klang. Il y a une gendarmerie à Kédange. Fermée en 1918 elle rouvrira pendant l'occupation

40-45. Avant 1918, on voit se développer la fabrication de Champagne à partir de vin brut importé de la région champenoise. La champagnisation se fait à Kédange, pour échapper aux taxes de luxe allemandes, dans des grottes pouvant contenir 30.000 bouteilles, situées à l'arrière de l'ancienne marbrerie Sommen, rue du colège. Quelques Kédangeois trouveront un moyen très économique de s'approvisionner en s'introduisant dans les caves par les bouches d'aération, ce qui vaudra au Maire de Kédange de l'époque quelques ennuis avec l'autorité allemande.

Après 1918 ces industries et le transport des militaires de la ligne Maginot, utilisent la voie ferroviaire. La gare de Kédange est très fréquentée et le village très animé, on y trouve de nombreux commerces et cafés. De nombreuses associations culturelles et sportives se développent sous l'impulsion principale des très nombreux employés des ateliers SNCF de Yutz vivant à Kédange. Entre les deux guerres, Kédange comptait deux moulins, une scierie sur la route d'Elzin, un abattoir, et une carrière de sable jaune.

La déclaration de guerre de 39 va amener encore davantage de monde à Kédange, que ce soient les soldats mobilisés sur la ligne Maginot ou ceux d'un bataillon anglais qui s'installe en avant poste dans des baraquements déployés en forêt communale. Cette présence vaudra à Kédange les honneurs de la visite de deux rois d'Angleterre accompagnés de ministres ainsi que de généraux français. Pendant cette drôle de guerre, ou rien ne se passait sur le front et qui durera jusqu'au 10 mai 1940, Kédange était en ébullition pour répondre aux demandes des militaires désœuvrés.



Fête de la Pomme

LES CHEMINS REGLÉMENTÉS

Respecter

Utiliser un véhicule à moteur tout terrain commande un grand respect du milieu naturel. L'impact du roulement de ces engins sur le sol est conséquent, des ornières se creusent rapidement, les nuisances sonores perturbent la faune comme les autres usagers. C'est pourquoi l'accès à la forêt n'est pas l'accès à toute la forêt. Toute conduite en dehors des voies ouvertes est sanctionnée par le Code forestier (art. R331.3).

Une circulaire du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, datée de septembre 2005, réglemente la circulation des véhicules motorisés sur les chemins carrossables et pose trois principes :

- 1- La circulation des véhicules terrestres à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique est interdite. Le hors piste est donc strictement prohibé.
- 2- Les maires ou les préfets peuvent réglementer la circulation sur certaines voies ou sur certains chemins normalement ouverts à la circulation publique pour protéger certains espaces naturels remarquables.
- 3- La pratique des sports et loisirs motorisés sur la voie publique ou sur les terrains aménagés est encadrée par une réglementation spécifique. remarquables.



Le ministère de l'environnement affirme que « de nombreuses catégories de professionnels et d'usagers de la montagne, forestiers, chasseurs, randonneurs, associations de protection de l'environnement, se plaignent de la présence de plus en plus fréquente et anarchique de ces véhicules, et tout particulièrement des quads, des motos vertes et des 4X4 sur les sentiers, en forêt, dans les dunes, sur les plages et d'une façon générale dans les espaces naturels. Outre les dangers qu'ils peuvent représenter pour les randonneurs, les cavaliers et les autres usagers de la nature, les véhicules à moteur circulant dans les espaces naturels peuvent porter gravement atteinte aux habitats naturels ainsi qu'à la faune et à la flore sauvage. » C'est donc par le biais de cette circulaire du 6 septembre 2005 que le ministre de l'Ecologie et du développement durable a souhaité rappeler les termes de la réglementation en vigueur.

LES NUISANCES SONORES

L'émission de bruit est inhérente à l'activité humaine.

Personne n'est autorisé à générer, pour autrui, des nuisances quelles qu'elles soient ! Le bruit n'échappe pas à la règle !

Bien sûr, il y a des tolérances : il serait indéfendable, par exemple, de porter plainte contre le voisin qui rénove son appartement... sauf s'il le fait en dehors des heures tolérées par la loi.

Le mieux, pour faire la fête, par exemple, c'est de prévenir les voisins (de les inviter, pourquoi pas ?) et de faire en sorte que, passé 22h, l'ambiance «boîte de nuit branchée» fasse place à quelque chose de plus soft ! Mais, si vous faites la fête à un rythme aussi endiablé que le bruit généré à la cantonade, les voisins risquent fort de ne pas se montrer très compréhensifs longtemps et de porter plainte.

Il faut se mettre à leur place : passer de nombreuses nuits blanches quand on a une vie professionnelle remplie, par exemple, ce n'est pas envisageable !

Toutefois, certains bruits provoqués par l'activité humaine peuvent être constitutifs de nuisances sonores. La loi civile et quelquefois la loi pénale permettent de faire mettre un terme ou de réduire des bruits persistants.

Néanmoins, il existe des bruits incontournables tels que pleurs d'enfants, ouverture et fermeture de portes, déchargement de colis lors d'une livraison, etc.

Mesurez bien le caractère gênant et persistant des bruits. N'engagez une action qu'à bon escient, vous pourriez être condamné à des dommages intérêts en cas de procédure abusive.

- Bruits de voisinage

- Tapage nocturne

La contravention de tapage nocturne est constituée par des bruits, émis de nuit, troublant la tranquillité d'autrui.

Demandez à l'auteur du trouble d'y mettre fin. En cas de refus, appelez Police Secours.

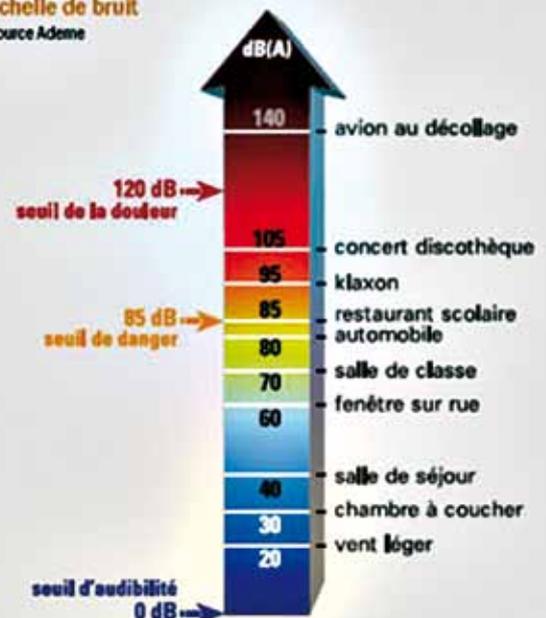
- Autres bruits persistants.

Vous êtes gêné par des bruits provenant de la circulation de véhicules sur la voie publique, d'établissement recevant du public (discothèque, débit de boissons, salle de sport, etc.), de travaux de chantier, etc.

Adressez-vous au maire de votre commune. Il peut prendre un arrêté pour faire cesser ou atténuer le bruit.

Echelle de bruit

Source Ademe





www.kedange-sur-canner.info

Equipe de rédaction : Jean Kieffer, Jean-Marc Lechantre, Camille Werner, Marc Weitten,
Marie-Thérèse Frey - Feber, Florent Dehlinger

Conception et mise en page : Ace Médias.com 0382839274

Copyright photo : Pierre-Michel MORITZ et Jean-Charles SOMMEN